



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 01 août 2008

L'ANRU publie son Rapport Annuel 2007

Quatre ans et demi après la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le Programme National qu'elle met en œuvre est arrivé à mi-parcours. Une dynamique visible est enclenchée dans tout le pays sur l'ensemble des quartiers fragiles.

L'ANRU vient de publier ses Rapports d'activité et financier 2007, un supplément pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008 et un document spécifique qui livre les principaux chiffres du Programme National de Rénovation Urbaine au 31 décembre 2007.

Au-delà du rappel des objectifs, des principes fondamentaux, de la démarche partenariale et des moyens mis en œuvre, ces documents détaillent l'état d'avancement du PNRU.

L'Agence s'est positionnée sur les enjeux que sont notamment

- la configuration du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés,
- le Grenelle de l'Environnement avec les prochains « Rendez vous de la Rénovation Urbaine et de l'Urbanisme durables »,
- la coopération avec l'ACSE sur les points d'étape et l'animation des réseaux d'acteurs de la rénovation au travers de 7 Forums inter régionaux qui se sont succédé de mars à juillet 2008,
- la mise en œuvre des nouveaux règlement général et règlement comptable et financier,
- l'appui proposé aux collectivités locales et maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des projets (création du pôle d'appui opérationnel et autres centres de ressources),
- la création et le déploiement d'un outil de suivi sur le relogement
- les premiers résultats de l'application des chartes d'insertion...

Plus de 450 quartiers feront l'objet d'une convention pluriannuelle de rénovation urbaine signée par l'ANRU et ses partenaires d'ici la fin de l'année, plus de 10 milliards d'euros sont déjà réservés jusqu'en 2014, 3 milliards sont d'ores et déjà engagés et plus d'un milliard a été payé aux maîtres d'ouvrage.

Réussir la mise en œuvre est désormais la priorité majeure. Elus, maîtres d'ouvrage, délégués territoriaux et délégués territoriaux adjoints de l'ANRU avec leurs équipes, partenaires publics et privés de l'Agence ont uni leurs efforts pour rendre visibles les premières réalisations.

Ce constat ne doit pas occulter l'importance du travail qui reste à accomplir avec la mise en œuvre sur le terrain des opérations projetées : la réalisation des projets doit conserver l'esprit et la finalité du Programme grâce au respect par chacun de ses engagements.

CONTACT PRESSE

Elizabeth Broge
tél. : 01 53 63 56 79
fax : 01 45 44 80 57
communication@anru.fr

Consulter les 4 documents cités sur www.anru.fr
rubrique « Documentation »